



Demande de consultation de dossier médical

L'article L. 1111-7 du code de la santé publique vous reconnaît un droit d'accès direct à votre dossier médical. Vous pouvez en prendre connaissance soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin.



Identité du demandeur :

Nom et Prénom :

Coordonnées :



Détail de votre demande :

Quelles informations vous intéressent ?

Souhaitez-vous l'accès :

☐ Pour vous-même

☐ Pour Docteur :

Coordonnées du cabinet :



Modalité de consultation :

☐ Sur place

☐ Envoi d'une copie



Merci de joindre à ce formulaire une copie de votre carte d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile afin de traiter votre demande

Merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire



20 rue des trois châteaux 68000 COLMAR



contact@apst68.fr